



ATTESTATION REGLEMENTATION THERMIQUE

PC 16-1



Dossier de demande de

PERMIS DE CONSTRUIRE

**EXTENSION DU NOUVEAU DATACENTER –
CREATION DU MODULE P34**

TELEHOUSE 3 : Magny-les-Hameaux

16/03/2026

Adresse du projet :
Parcelles cadastrales
Maître d'ouvrage :
Maître d'œuvre général :
Architecte :

1 rue Pablo Picasso, 78 144 Magny-les-Hameaux
000 AX 86 – 65 969 m²
TELEHOUSE
CAPINGELEC
2AMH ARCHITECTES

Nota : Les pièces dessinées du présent dossier ne sont pas des plans d'exécution ; Elles sont exclusivement destinées à l'obtention des autorisations administratives de construire.



Projet TH3 Magny - Extension P3 & P4

AVP

NTE Attestation de prise en compte de la RE2020

Date : 17/09/2025
Référence : T-TD25006-231A



171 bis, rue de Charenton
75012 PARIS

Tél : 01 80 05 12 00 – Fax : 01 80 05 12 29

Courriel : capingelec75@capingelec.com

Internet : www.capingelec.com



4, avenue d'Alsace-Lorraine
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Tél : +33 01 55 96 19 99

Courriel : contact@2amh.fr

Internet : www.2amh.fr

Fiche d'identification du document

TELEHOUSE

137, boulevard Voltaire

75011 PARIS

PROJET TH3 MAGNY - EXTENSION P3 & P4

AVP

NTE Attestation de prise en compte de la RE2020

N° affaire T-TD25006

Date du dernier indice 17/09/2025

Référence & indice T-TD25006-231A

Nom du fichier TH3-P34-AVP-06.0-014-CVC-CAP-NTE-TN-A –
NTE Attestation de prise en compte de la RE2020

Nombre de pages du document 4

Indice	Date	Sommaire des modifications		Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
A	17/09/2025	1 ^{re} diffusion	☒	C.YAP	☒ J. MOULINEAU	☒ F.VIRIAT
			☐		☐	☐
			☐		☐	☐
			☐		☐	☐
			☐		☐	☐
			☐		☐	☐
			☐		☐	☐
			☐		☐	☐
			☐		☐	☐

☒ Document vérifié & approuvé

SITE	BATIMENT	PHASE	LOT	NUMERO	MACROLOT	EMETTEUR	TYPE	NIVEAU	INDICE
TH3	P34	AVP	06.0	014	CVC	CAP	NTE	TN	A

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	4
2	REGLEMENTATION	4

1 PREAMBULE

Le présent document porte sur l'application de la réglementation environnementale, la RE2020, pour les data centers dans le cadre du projet TH3 Magny – Extension P3&P4

2 REGLEMENTATION

Dans le cadre du dépôt de dossier du permis de construire, nous attestons avoir pris en compte les textes relatifs à la réglementation thermique :

La classification du bâtiment industriel créé, de type DATA CENTER sans bureaux, est hors champ de l'application de la RE2020, comme le rappelle la fiche d'application de la RE2020 – mise à jour le 23/02/2024, publiée par le ministère de la transition écologique



Usages de groupe :

La liste des usages définis dans le champ d'application de la RE2020 n'est pas exhaustive. Certains usages de bâtiments ou de parties de bâtiment ne sont ainsi pas retranscrits explicitement dans la méthode Th-BCE mais doivent être rattachés à un usage de groupe RE2020 grâce au tableau suivant :

Destination	Usage de Groupe
Maison témoin	Maison individuelle
Habitat de loisir occupé de manière saisonnière, gîte individuel	Maison individuelle
Banques, Assurances	Bureaux
Centre administratif, mairie,	Bureaux
Bureaux/commerces avec guichets pouvant accueillir du public	Bureaux
Call-center – Data center	Partie bureaux : Bureaux
	Partie process : Hors RE2020
Casernes de pompiers, gendarmerie, commissariat	Partie jour : Bureaux
	Partie nuit : Logement collectif d'habitation

Ainsi, la réglementation RE2020 n'est pas applicable au présent projet.